Image not found or type unknown

Controle des comptes de Copropriété

Par **estecora**, le **22/08/2016** à **23:08**

Bonjour
Je pointe actuellement un exercice comptable clos que ns devons approuvé en AG. Plusieurs comptes de charges sont inexactes et certaines factures mal ventilées.
Lors de l'AG je ne validerai pas ce but en votant contre. Ma question : Aurais je une marge d'action si le budget est tout de meme approuve en AG (car quand on aborde les comptes une grande partie des propriétaires trouvent que c'est long et me font taire) ?? Si oui, laquelle ??
Merci pour votre réponse.
Salutations.

Par **springfield**, le **23/08/2016** à **22:56**

Bonjour,

Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par "pointer" ? Est-ce simplement regarder l'intitulé de chaque item ? Ou avez-vous accès aux factures ?

Le meilleur moyen pour agir efficacement serait que vous deveniez membre du conseil syndical et de vous demander à participer aux contrôles des comptes (en ayant une bonne connaissance de votre règlement de propriété qui fait foi).

L'approbation des comptes du SDC ne vaut pas approbation des charges personnelles (article 45-1). Rédigez un courrier au syndic ou demander un rendez-vous avec le gestionnaire.

Par **estecora**, le **24/08/2016** à **08:14**

Bonjour. Quand je dis "pointer" j'ai effectuer le duplicata des factures, des comptes de charges, du journal de banque et grand livre. Je vérifie tout.
Hier j'ai eu un rdv avec le syndic. Nous avons fait le point sur les anomalies constatées. Ils vont régulariser (dépenses passées en générale alors que charges individuelles)
Cependant nous ne sommes pas tombée d'accord sur certaines factures qui émanent du syndic ; à savoir : lorsqu'un propriétaire a un problème/sinistre il est fait appel au syndic. Ce dernier fait donc intervenir un sous traitant ou autre, et systématiquement le syndic facture par

"honoraires prestations particulieres" son temps. Alors que la charge de la réparation est imputée au propriétaire (en fonction du sinistre) la facture du syndic est comptabilisée au Général... y a t- il une règle/loi ?? Qui doit payer ?? Merci pour votre reponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés